

## BILAN ANNUEL DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE : LA CAUSE DES ENFANTS TATOUÉE SUR LE COEUR

**Baie-Comeau, le 10 octobre 2018** – Dans le cadre de leur 15<sup>e</sup> bilan annuel, les directrices et les directeurs de la protection de la jeunesse du Québec, aussi directeurs provinciaux (DPJ-DP), profitent de cette tribune pour rendre hommage aux intervenants et témoigner de leur précieuse contribution, leur engagement et leur passion dans leur travail.

Ils sont des milliers d'intervenants qui, chaque jour, rencontrent des jeunes et leur famille pour les accompagner dans leurs difficultés et les aider à les surmonter. Au sein de notre société, ils font un travail exigeant, remarquable et essentiel. Portés par leurs convictions, les intervenants ont la cause des enfants tatouée sur le cœur. Ils évoluent à l'abri des regards, dans un univers complexe, éminemment sensible, où se côtoient la maladie mentale, la toxicomanie, l'itinérance, etc. Les conséquences et les souffrances qui découlent de ces problématiques sont multiples et ont un grand impact sur les enfants : les disputes conjugales, le délaissement parental, le mal de vivre, la criminalité des parents, la violence, les fugues et plus encore.

« Au Québec, 34 439 enfants sont pris en charge par la protection de la jeunesse puisque leur sécurité et développement sont compromis. L'expertise des intervenants et leur savoir-être sont essentiels afin d'intervenir dans des situations extrêmement délicates et assurer le mieux-être des jeunes », exprime Marlene Gallagher, directrice de la protection de la jeunesse au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord.

### Statistiques provinciales 2017-2018

- 96 014 signalements traités au Québec : il s'agit d'une hausse de 5,3 % par rapport à l'an dernier
- 263 situations d'enfants signalées par jour, soit 13 situations de plus que l'an dernier chaque jour
- 60 % des enfants pris en charge par le ou la DPJ sont demeurés dans leur milieu familial ou chez un tiers significatif
- 10 561 adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale des adolescents (LSJPA), ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'an dernier

### Statistiques régionales 2017-2018

- 3 126 signalements traités sur la Côte-Nord : il s'agit d'une hausse de 0,5 %
- 9 signalements par jour où une personne se préoccupe de la situation d'un enfant
- 186 adolescents ont reçu des services dans le cadre de la LSJPA, ce qui représente une légère hausse contrairement à l'an dernier.

Pour consulter le bilan de la DPJ 2017-2018 et la vidéo thématique, consultez notre site Web : [www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca](http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca).

- 30 -

Source : Myriam Gagné  
Agente d'information  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord  
418 589-9845, poste 252281